

FNAS FO

**REJOIGNEZ-
NOUS !**



*« Se syndiquer,
c'est oser
ensemble,
pour ne pas se
résigner seul »*

Léon Jouhaux,
1^{er} Secrétaire Général de la confédération FO,
prix Nobel de la paix 1951

CONTACTS

FNAS FO
7, PASSAGE TENAILLE
75014 PARIS
01 40 52 85 80
LAFNAS@FNASFO.FR
-
WWW.FNASFO.FR



**RÉGIES
DE QUARTIER
& DE TERRITOIRE**
NOS REVENDICATIONS
POUR VOUS DÉFENDRE

ER &
DE TERRITOIRES
OIRRES
RÉGIES
S
QUARTIER
TERRITOIRE
F

DE QUOI PARLE-T-ON ?

LES RÉGIES DE QUARTIER ET DE TERRITOIRE

Les Régies de Quartier et de Territoire sont des Associations loi 1901 dont l'objet social est le développement économique, social et culturel de quartier.

Elles reposent sur la participation directe des habitants, et sur l'insertion des personnes en difficulté. Elles doivent permettre de construire le lien social à partir d'une gestion communautaire. C'est un système d'insertion par l'activité économique. Les domaines d'activité sont d'utilité sociale et en lien avec les besoins des habitants du quartier.

Exemples : auto-école, garage auto, jardins familiaux, entretien d'espaces verts, cafés associatifs, laveries...

Il existe
131
Régies de Quartier

320
quartiers couverts au niveau national

Elles emploient environ
8 000
salariés

DANS QUELLE SITUATION SOMMES-NOUS ?

UNE ACTUALITÉ QUI APPELLE L'ACTION



Le constat :

- Les conditions de rémunérations ne sont pas à la hauteur de l'engagement des salariés.
- 70 % des salariés sont rémunérés au SMIC.
- Une valeur de point inférieure au SMIC horaire brut.
- Des conditions de travail de plus en plus dégradées qui s'expriment par une pression permanente sur les salariés.
- Une logique économique de rentabilité de réduction des coûts pour « être concurrentiel ».



L'urgence :

- L'augmentation immédiate des salaires.
- L'amélioration des grilles de classification des salariés.
- L'amélioration des plans de formation qui doivent répondre aux besoins des salariés.
- Les 183 € net pour tous.
- Des financements à hauteurs des besoins.
- L'amélioration des conditions de travail.

QUELLES SOLUTIONS ?

NOS REVENDICATIONS



L'augmentation générale des salaires : la revalorisation immédiate de 30 % de la valeur du point.



Une progression de carrière en tenant compte de l'ancienneté et de la qualification.



La garantie d'un cadre horaire de travail non flexible.



L'amélioration des conditions de travail.



La garantie de la santé et de la sécurité au travail.



Une complémentaire santé où la mutualisation est réellement garantie ainsi que le principe selon lequel chacun cotise en fonction de ses moyens et est soigné en fonction de ses besoins.



La rémunération des congés pour enfants malades pour tous les salariés.



La rémunération des absences pour événement exceptionnel.



L'augmentation des moyens des Instances représentatives du personnel et des Délégués syndicaux.

Extrait de la Résolution Professionnelle XVIII^e CONGRÈS FÉDÉRAL de Dunkerque (59) Nov. 2019.